

**TS : Citoyenneté** : Droits politiques, votations et de droit de vote, partis

Objectifs : décrire et analyser les droits politiques fondamentaux (vote, élection et éligibilité) ainsi que les droits spécifiques à la Suisse (initiative et référendum), connaître l'histoire du droit de vote en Suisse, tirer des informations de documents, donner des arguments pour et contre, énumérer les principaux partis et leurs tendances, vote à blanc, connaître le vocabulaire

**Première partie : Les partis politiques et leurs classements :**

a) Inscris les 4 principaux partis politiques ainsi que 2 autres partis représentés au Conseil national de gauche à droite selon leur tendance en toutes lettres et avec leur abréviation :

/ 8

G \_\_\_\_\_ D

b) Quel côté politique est favorable à une faible intervention de l'Etat dans l'économie ?.....

/ 6

/ 1

c) Quel côté politique souhaite taxer fortement les riches ?.....

/ 1

**Deuxième partie : Histoire du droit de vote en Suisse : « L'Ordre divin »**

/ 6

a) Quand a été voté le droit de vote des femmes au niveau fédéral en Suisse ? .....

/ 1

b) Donne un argument contre cette votation. ....

/ 1

c) Donne un argument favorable à cette votation. ....

/ 1

d) Comment peux-tu expliquer le titre du film ?

.....

/ 1

e) Que peux-tu dire des rôles de la femme et de l'homme dans le film ? .....

/ 2

**Troisième partie : Votation du 29/11/2020, vote à blanc et « Trading Paradise »**

/ 7

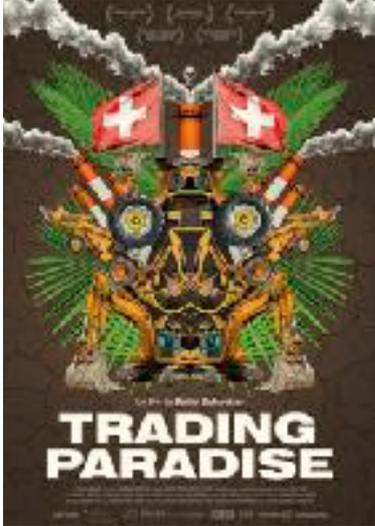
a) Cite un objet de la votation populaire du 29 novembre 2020. ....

b) Donne un argument en faveur d'objet choisi ci-dessus. ....

c) Donne un argument en faveur d'objet choisi ci-dessus. ....

.....  
d) Est-ce que ton vote a compté dans le résultat officiel ? Pourquoi ? .....

.....  
e) Observe l'affiche du film « Trading Paradise » de Daniel Schweizer ci-dessous et donne 3 arguments qui montre que le film est critique vis-à-vis des grandes entreprises



.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

/ 3

**Quatrième partie : Texte à analyse**

/ 7

Lis l'article de la « Tribune de Genève » du 30.9.11 et réponds aux questions suivantes :

a) Quelle est, à la suite de la votation sur l'article de loi 29, la situation concernant le droit de vote des personnes handicapées à Genève ? .....

b) Est-ce que la situation est la même dans le reste de la Suisse ? .....

c) Quel pourcentage de la population genevois a accepté l'art. 29 ? .....

d) Combien de personnes vont directement bénéficier du vote positif ? .....

e) Donne un argument favorable à l'entrée en vigueur de l'art. 29. ....

f) Donne un argument défavorable à l'entrée en vigueur de l'art. 29. ....

/ 1

g) Donne ta position et justifie là. ....

/ 1

Cet article fait suite aux votations cantonales du 29 novembre 2020 à Genève concernant : « *Objet n°1 : Art. 29 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées* »

## Les Genevois offrent les droits politiques à tous les ha

### Première

**Le résultat de la votation est un véritable plébiscite. Il permet à 1200 personnes de participer à nouveau à la vie politique.**

Ce dimanche, 74,77% des Genevois ont accepté de modifier la Constitution cantonale afin de rendre leurs droits politiques à des personnes dont la capacité de discernement avait été jugée durablement altérée. Si la proportion d'avis positifs est déjà impressionnante, le fait que toutes les communes aient accepté la proposition émanant du Grand Conseil l'est encore davantage (aucune ne se situe en dessous des 60% de oui).

Genève disposait déjà du système le plus progressiste de Suisse puisqu'il confiait à l'autorité judiciaire le soin de décider si une curatelle de portée générale devait s'accompagner ou non d'une privation des droits politiques. Partout ailleurs en Suisse, les deux vont automatiquement de pair. Le Comité uni-



**Anne Emery-Torracinta, la présidente du Conseil d'État, espère que la Suisse suivra bientôt l'exemple donné par Genève.** FRANK HENTHA

taire «Une vie, une voix» espère que «les autres cantons et la Confédération suivront la voie ouverte par Genève».

### Le pays également?

C'est également le vœu de la présidente du Conseil d'État, Anne Emery-Torracinta, qui se félicitait dimanche du résultat obtenu:

«Genève fait œuvre de pionnier en Suisse, a-t-elle déclaré. On ne peut que se réjouir de ce pas fait pour l'inclusion. J'ai l'espoir que la Constitution fédérale sera un jour modifiée dans le même sens.»

Le député FS Cyril Mizrahi, coordinateur de la campagne en faveur du oui, tire un lien entre

la décision de dimanche et le combat pour le droit de vote des femmes: «Il y a trente ans, le Tribunal fédéral reconnaît enfin les femmes d'Appenzel Rhodes-Intérieures comme citoyennes. Aujourd'hui, je suis heureux pour les personnes qui pourront enfin participer à la vie politique.»

### D'autres projets

Députée Verte, Marjolaine Chastonay estime que «malgré à l'exclusion à travers la curatelle via l'accès aux droits politiques permet d'inclure dans notre société toute la population y compris les personnes en situation de handicap. Cela marque l'examen arbitraire et discriminatoire actuel sont soumis aux personnes qui ont besoin d'aide».

Pierre Vanek, député PS, semble à Cauche et président du projet de loi cantonale, voit dans cette décision un signe encourageant pour les personnes handicapées et souhaite voir reconnaître dignité et droits. C'est un pas en avant en matière de reconnaissance d'un suffrage réellem

**Cinquième partie : Les droits politiques fondamentaux et spécifiques à la Suisse / 9,5**

a) Quels sont les 3 droits politiques fondamentaux ?

..... / 1,5

b) Complète le tableau en inscrivant 3 des 4 mots ou groupe de mots suivant au bon endroit : référendum facultatif / contre-projet / référendum obligatoire / initiative / 3

Proposants	7 à 27	1	Parlement ou Conseil Fédéral
Récolte de signature	100000 sur 18 mois	50000 sur 100 jours	
Suite	votation	votation	votation

c) Qu'est-ce que la double majorité ? ..... / 1

d) Quand est-ce que la double majorité est demandée ? ..... / 1

e) 1) Qui a obtenu le 1<sup>er</sup> siège ? ..... / 1

Le canton du Jura avait deux sièges à pourvoir lors des élections au Conseil national de 2007. Les principaux partis ont obtenu les résultats suivants :

**PS : 36,9 %**  
**PDC : 25,0 %**  
**UDC : 13,7 %**  
**PLR : 13,4 %**

2) À quel « échelon » s'est passée cette votation ? ..... / 1

3) Pourquoi le deuxième siège est-il revenu à l'UDC ? ..... / 1

Bonus : L'Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire tendant à l'application du système proportionnel aux élections du Conseil national a été voté le 13 octobre 1918.

Donne 2 arguments expliquant le choix de favoriser le système proportionnel aux élections du Conseil national.

..... / 2

.....